

FICHE 9
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

1. Identification du programme, du Département et de la Faculté :

Baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire

Département de l'enseignement au préscolaire et au primaire

Faculté d'éducation

Université de Sherbrooke

2. Sommaire de la description du programme évalué

Le baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire (BEPP) est un programme de 1^{er} cycle qui compte environ 650 étudiantes et étudiants actifs. Il conduit au grade de bachelière ou bachelier en éducation. Il est placé sous la responsabilité du Département de l'enseignement au préscolaire et au primaire de la Faculté d'éducation.

Le BEPP est un programme à régime régulier à temps complet de 120 crédits qui s'échelonne sur quatre ans et qui mène à l'obtention du brevet d'enseignement décerné par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce programme est soumis à l'approbation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), qui est l'organisme chargé d'assurer la qualité des programmes de formation à l'enseignement et de veiller à leur conformité à l'égard des exigences et des attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

C'est en 2003, dans le contexte de la réforme de l'école québécoise et de ses nombreux impacts sur la profession enseignante qu'il faut situer la dernière révision d'importance du BEPP. Dans le programme actuel, les étudiantes et les étudiants ont 112 crédits de cours obligatoires et 8 crédits de cours à option. Le BEPP comporte 24 crédits de stage, 10 crédits d'activités intégratrices, 48 crédits de formation didactique, 24 crédits de formation pédagogique et 6 crédits de formation fondamentale. La formation didactique se répartit entre le français, la mathématique, les arts (plastiques, dramatique, musique), les sciences humaines, les sciences de la nature, l'éthique et la culture religieuse.

Les années de formation universitaire sont jumelées au curriculum scolaire, de façon globale pour la première et la quatrième année et de façon spécifique pour la deuxième et la troisième année du BEPP. La première année permet à l'étudiante ou à l'étudiant de se familiariser avec les orientations de l'enseignement au préscolaire et au primaire et de réaliser ses premiers apprentissages au plan de la planification et de la mise à l'essai d'activités pédagogiques. En deuxième année, l'accent est mis sur l'intervention auprès des élèves du préscolaire et du

premier cycle du primaire, tant dans les cours que lors du stage. En troisième année, les cours et le stage sont planifiés en fonction des élèves du 2^e et du 3^e cycle du primaire. La quatrième année marque la fin de la formation initiale et le début d'un processus de formation continue en même temps que l'insertion dans la profession, notamment grâce au stage intensif de 11 semaines.

Le tableau 1 présente la structure du programme actuel.

Tableau 1- Le cheminement de l'étudiante et de l'étudiant dans le BEPP

Première année	Deuxième année
<p>Trimestre d'automne</p> <p>ART 113 Création artistique, appréciation d'œuvres I FPI 113 La pratique de l'enseignement FFE 113 Réalités sociales et familiales de l'enfant SNP 113 Didactique des sciences et technologies I</p> <p>Trimestre d'hiver</p> <p>FRL 113 Français, langue d'enseignement MAP 113 Didactique de la géométrie au primaire SHP 113 Didactique des sciences humaines I FPD 113 Caractéristiques des élèves à risque SPP 113 Stage I : enseignement à des petits groupes</p> <p>Activités s'échelonnant sur deux trimestres</p> <p>AIP 113 Intégration à la profession enseignante FPT 113 TIC, enseignement et apprentissage</p>	<p>Trimestre d'automne</p> <p>FRL 223 Français, langue d'apprentissage MAP 223 Développement de la pensée mathématique ECR 213 La culture religieuse au primaire FPI 223 Pédagogie centrée sur les jeunes élèves SPP 222 Stage IIA : préscolaire ou primaire 1^{er} cycle</p> <p>Trimestre d'hiver</p> <p>ART 223 Création artistique, appréciation d'œuvres II FPE 211 Pratiques évaluatives et apprentissage SPP 233 Stage IIB : préscolaire ou primaire 1^{er} cycle</p> <p><u>Cours à option</u> ART 233 Initiation à l'art dramatique ou ART 243 Initiation à la musique</p> <p>Activités s'échelonnant sur deux trimestres</p> <p>FPT 222 Projet TIC intégrateur AIP 223 Projet d'intervention auprès de jeunes élèves</p>
Troisième année	Quatrième année
<p>Trimestre d'automne</p> <p>FRL 333 Français, langue de communication MAP 333 Didactique de l'arithmétique I SHP 323 Didactique des sciences humaines II FPE 323 Évaluation des compétences SPP 342 Stage IIIA : primaire 2^e ou 3^e cycle</p>	<p>Trimestre d'automne</p> <p>SPP 411 Stage en responsabilité professionnelle</p>

<p>Trimestre d'hiver</p> <p>FRL 343 Français, langue de culture MAP 343 Didactique de l'arithmétique II SNP 323 Didactique des sciences et technologies II AIP 332 Mémoire professionnel : première partie SPP 353 Stage IIIB : primaire 2^e ou 3^e cycle</p> <p>Activité s'échelonnant sur deux trimestres</p> <p>FPI 333 Différenciation et interdisciplinarité</p>	<p>Trimestre d'hiver</p> <p>ECR 423 L'éthique au primaire</p> <p><u>Cours à option</u> (5 crédits)</p> <p>Activités s'échelonnant sur deux trimestres</p> <p>FPD 423 Interventions auprès des élèves à risque AIP 442 Mémoire professionnel : deuxième partie FFE 413 Fondements de l'éducation et système scolaire</p>
---	---

Un des objectifs de ce programme est de former des individus experts dans l'intervention pédagogique, autonomes vis-à-vis de leurs choix et responsables de ceux-ci dans les limites du rôle qui leur est confié. Conséquemment, les activités pédagogiques veulent permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer les compétences essentielles à l'accomplissement des nombreuses tâches attribuées à la professionnelle ou au professionnel de l'enseignement.

Le BEPP offre une formation à caractère professionnel, ce qui sous-tend une formation dans laquelle tous les aspects du curriculum (structure, dispositifs pédagogiques, cheminement) doivent converger vers l'acquisition de compétences, en l'occurrence les 12 compétences identifiées par le MEQ.

3. Processus d'autoévaluation

3.1 Le prédiagnostic

Nous présentons en synthèse les principales forces identifiées au sujet de la pertinence et de la qualité du BEPP.

Si nous devons résumer en une seule caractéristique la grande force du programme, ce serait celle de la cohérence entre les visées et tous les dispositifs mis en place. Le BEPP veut former une ou un professionnel de l'enseignement au préscolaire et au primaire dont l'entrée dans la profession se réalise de façon progressive et dont toutes les constituantes tendent à favoriser une formation intégrée. Pour atteindre cette fin, les principales forces du BEPP sont :

- La prise en charge de toutes les compétences identifiées par le MEQ;
- Un ensemble de dispositifs intégrateurs : des visées et un axe de formation prédominant annuels qui recouvrent l'ensemble des activités pédagogiques; un arrimage des années de formation universitaire avec le curriculum scolaire; des ateliers d'intégration pour les

quatre années de BEPP, des formatrices et formateurs regroupés en équipes-cycles; une formule de stages en alternance;

- Des dispositifs d'encadrement variés et importants pour les activités de stage;
- Des contacts étroits avec les milieux scolaires;
- Un personnel compétent qui n'hésite pas à investir dans le travail en équipe.

Les principales faiblesses répertoriées :

- La difficulté à assurer ou à démontrer le transfert des apprentissages théoriques dans la pratique;
- Le développement et l'évaluation des compétences autrement que dans une logique de cours, pour les activités de cours;
- Le peu de moyens pour évaluer l'oral et l'écrit en contexte réel ou le peu d'information sur les pratiques réelles de développement de cette compétence;
- L'effet de la formation sur le développement des connaissances disciplinaires;
- Les approches interdisciplinaires;
- La visibilité de formation pour le préscolaire;
- L'intégration des TIC à des fins d'enseignement et d'apprentissage;
- L'intervention auprès des élèves à risque et HDAA;
- La connaissance des différents contextes et réalités sociaux dans lesquels les élèves évoluent;
- La position stratégique et concurrentielle du programme à l'égard des autres programmes de formation similaires.

Ces forces et ces faiblesses ont conduit à trois grands enjeux : 1) le développement stratégique du programme, 2) la qualité de la formation au BEPP et 3) le positionnement concurrentiel du programme. Ces enjeux ont donné lieu à cinq axes qui ont été repris sous forme de questions. Les deux premières questions concernent le développement stratégique du programme (enjeu 1), les deux suivantes, la qualité de la formation au BEPP (enjeu 2) et la cinquième question se rattache au positionnement concurrentiel du programme (enjeu 3). Voici ces enjeux, axes et questions.

ENJEU 1 - Le développement stratégique du programme

Axe 1- Intégration des apprentissages

Question 1 - Comment renforcer l'intégration de la formation et des apprentissages?

Axe 2 – Évaluation des compétences

Question 2- Comment évaluer le développement des compétences professionnelles¹?

¹ Les compétences professionnelles sont décrites à l'annexe 1.

ENJEU 2 - La qualité de la formation au BEPP

Axe 3 : Qualité de la langue

Question 3- Quelles mesures assureraient le développement et l'évaluation de la qualité de la langue orale et de la langue écrite en situation de communication professionnelle?

Axe 4 : Didactique, interdisciplinarité et TIC

Question 4- Comment assurer une formation disciplinaire et interdisciplinaire de qualité?

ENJEU 3 - Le positionnement concurrentiel du programme

Axe 5 : Parcours de formation

Question 5- Quel parcours de formation offrir pour maintenir une formation adaptée aux exigences de la profession?

3.1.1 Date d'approbation au conseil de faculté : Le rapport prédiagnostique² de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire (BEPP) a été déposé en juin 2012 et approuvé en novembre de la même année.

3.2 L'évaluation ciblée

Afin de réaliser le plan de l'évaluation ciblée, le CEP a choisi de travailler en sous-comités, sollicitant ainsi la participation de plusieurs professeures et professeurs du Département de l'enseignement au préscolaire et au primaire. Les cinq grandes questions soulevées par les enjeux ont donné naissance à autant de groupes de travail. Chacun de ces sous-comités avait son cadre et sa méthodologie et avait comme mandat de formuler des pistes de travail reliées à ses préoccupations.

En ce qui concerne les collectes de données, dans la mesure du possible, les sous-comités ont essayé de coordonner des moments de recueil d'informations, et ce, pour éviter de solliciter à plusieurs reprises les mêmes groupes de personnes. Ainsi, trois sources sont communes à quatre ou cinq axes : les entretiens de groupe du 22 août 2013 et du 27 novembre 2013 et la rencontre avec le Comité consultatif (comité de gestion du BEPP et personnes représentant quatre commissions scolaires). Pour la rencontre du 22 août, trois entretiens de groupe ont été menés auprès d'un panel formé de 36 personnes formatrices (personnes superviseuses de stage, personnes chargées de cours et personnes professeures).

² Programme de Baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire. (2012). *Rapport préliminaire - Prédiagnostique. Évaluation périodique*. Document présenté au Secrétariat de l'évaluation périodique de l'Université de Sherbrooke.

Quant à la rencontre du 27 novembre, deux entretiens de groupe ont été menés auprès d'un panel formé de neuf personnes enseignantes associées.

Afin de dégager les recommandations devant faire suite à l'évaluation ciblée, le CEP a extrait les pistes de travail de chacun des rapports des cinq sous-comités. Par la suite, il a croisé les informations en indiquant, pour chacune des pistes, si elle se retrouve dans un autre axe ou encore, si le contenu de la piste est en lien avec une recommandation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) ou en lien avec une demande de la direction de l'Université. Ces éléments ont été jugés incontournables et ils sont devenus des recommandations, lesquelles portent sur les mécanismes de concertation, les lieux d'intégration dans le parcours de formation, les compétences professionnelles, les pratiques évaluatives, les compétences langagières à l'oral et à l'écrit et les différents parcours de formation.

4. Évaluation externe

4.1 Identification des personnes expertes :

Madame Louise Poirier, doyenne, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal

Madame Chantal Ouellet, professeure, Faculté des sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal

4.2 Date de la visite des expertes : 11 juin 2015

4.3 Points marquants de l'avis des expertes

Par rapport à la conformité et à la qualité de la démarche, les deux expertes ont souligné la rigueur démontrée dans la démarche d'autoévaluation du programme. Elles ont également toutes deux souligné la qualité du rapport. De plus, elles reconnaissent la qualité et la pertinence du programme ainsi que le potentiel d'amélioration des recommandations formulées dans l'évaluation ciblée.

4.3.1 Principales forces du programme

Personnel enseignant et non enseignant

- La qualité et l'engagement des formatrices et formateurs;
- L'engagement de l'équipe de gestion;
- La qualité de l'encadrement des étudiantes et des étudiants.

Programme

- La cohérence du programme;
- Les activités d'intégration (AIP);
- Les stages en alternance;

- Une préoccupation à l'égard de l'interdisciplinarité à l'intérieur des cours.

Étudiantes et étudiants

- L'engagement des étudiantes et des étudiants;
- La qualité des étudiantes et des étudiants qui sont admis dans le programme.

Autres

- La satisfaction des personnes diplômées et des employeurs au regard de la formation reçue;
- Les ressources matérielles (laboratoires informatiques, TNI, Centre de ressources pédagogiques, Centre d'éducation préscolaire Brin d'Univers).

4.3.2 Principaux défis à relever de ce programme

Formateurs et formatrices

- Reconnaître la participation des professeures et des professeurs aux équipes-cycles ou session;
- Créer des dispositifs pouvant mieux intégrer les personnes chargées de cours aux démarches;
- Former les personnes superviseuses à la réflexivité dans la formation pratique.

Compétences professionnelles

- Mieux définir les douze compétences professionnelles et éviter la confusion avec les trois compétences nommées dans les stages;
- Mieux dégager les manifestations observables de ces douze compétences et développer des outils d'évaluation;
- Évaluer les douze compétences de façon systématique et continue dans les cours et les stages;
- Faire des liens avec les compétences dans chaque cours en allant au-delà de leur mention dans les plans de cours.

Qualité de la langue

- Poursuivre la réflexion au sujet de la qualité du français écrit et oral;
- Évaluer la qualité du français écrit et oral dans les stages et dans les cours et augmenter les attentes;
- Soutenir les étudiantes et les étudiants en ce qui a trait à la qualité du français oral;
- Exercer une plus grande vigilance à l'égard de la réussite au test de français (TECFÉE) pour diminuer le nombre de reprises.

Programme – Contenus/approches/séquence des cours

- Modifier l'offre de cours : ajout de cours en français oral, sur la communication professionnelle, sur les clientèles émergentes, sur l'insertion professionnelle;
- Réfléchir aux modalités d'application de l'interdisciplinarité à l'intérieur du programme;
- Réfléchir à la séquence des cours;
- Exploiter le potentiel d'une approche par problèmes;
- Aborder les savoir-être dès la première année et mettre davantage l'accent sur la compétence 12.

Programme – fonctionnement

- Poursuivre l'instauration des plans de cours-cadre;
- Rétablir les équipes-cycles ou sessions de façon à améliorer la convergence entre les contenus théoriques et la réalité des stages;
- Resserrer l'accompagnement des étudiantes et des étudiants (idée d'accompagnement par cohorte par un même groupe de personnes);
- Veiller à maintenir un encadrement de qualité (ressources humaines et matérielles) malgré les compressions budgétaires;
- Maintenir les bonnes pratiques de gestion de programme;
- Encourager les échanges sur l'évaluation et l'interdisciplinarité au sein de l'équipe-programme.

Programme – structure

- Réfléchir à la possibilité d'offrir des profils d'intérêt;
- Poursuivre la réflexion sur le parcours bac/maîtrise.

Clientèles émergentes

- Prévoir des mécanismes de soutien pour les étudiantes et les étudiants dits de clientèles émergentes;
- Augmenter les contenus de cours consacrés aux difficultés d'apprentissage en français et en mathématiques;
- Augmenter l'offre de cours ou les contenus des cours actuels pour mieux préparer les étudiantes et les étudiants à enseigner en contexte d'intégration.

Admission des étudiantes et des étudiants

- S'interroger sur le niveau de connaissances des étudiantes et des étudiants à l'entrée, notamment en ce qui a trait au français écrit et oral.

5. Rapport final d'évaluation

5.1 Sommaire des recommandations

En s'appuyant sur le travail de mise en commun des recommandations des cinq sous-comités, à partir des éléments jugés incontournables (voir point 3.2) et en se basant sur l'avis des expertes externes, le CEP a dégagé huit recommandations.

- Revoir les mécanismes de concertation entre les différentes formatrices et les différents formateurs pour permettre d'assurer une cohérence dans le programme. (recommandation 1)
- Revoir la place, le rôle et les orientations des lieux d'intégration dans le parcours de formation des étudiantes et des étudiants. (recommandation 2)
- Rendre davantage explicites les compétences professionnelles à développer et à évaluer dans les cours et les stages. (recommandation 3)
- Développer et renforcer les pratiques évaluatives favorables à l'appréciation des compétences professionnelles et encourager le recours à ces pratiques. (recommandation 4)
- Évaluer la maîtrise du français écrit et oral des étudiantes et des étudiants lors du processus d'admission. (recommandation 5)
- Mettre en place des mesures pour évaluer et soutenir le développement des compétences langagières à l'oral et à l'écrit, dans des contextes formels et informels. (recommandation 6)
- Revoir le programme du BEPP de manière à ce qu'il permette des parcours diversifiés. (recommandation 7)
- Évaluer la pertinence d'inclure dans le programme du BEPP des aspects du curriculum identifiés déficitaires. (recommandation 8)

5.2 Date d'approbation au Conseil de faculté : Ces huit recommandations ont été discutées et entérinées par l'Assemblée départementale du 25 avril 2016 et approuvées au Conseil de faculté.

6. Décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation lors de sa séance du 14 juin 2016.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en décembre 2016. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 22 février 2017.

Lors de sa réunion du 5 avril 2017, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire.

Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes

ANNEXE 1

Référentiel des compétences professionnelles en enseignement

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES³

Fondements

1. Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
2. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

Acte d'enseigner

3. Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
4. Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
5. Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.
6. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.

Contexte social et scolaire

7. Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
8. Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
9. Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.

³ Source : Gouvernement du Québec (2001b). *La formation à l'enseignement, les orientations et les compétences professionnelles*. Québec : Ministère de l'Éducation.

10. Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

Identité professionnelle

11. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

12. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté de droit lors de sa séance du 14 juin 2016.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en décembre 2016. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 22 février 2017.

Lors de sa réunion du 5 avril 2017, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes